



République Française – Département d’Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 05 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, les cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, légalement convoqué le mercredi 18 février 2026, s’est réuni en séance publique à la mairie à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Patricia SUARD.

Etaient présents : Mme SUARD Patricia, M. BRETONNEAU Pierre, Mme BOSSÉ Alice, M. ROYER Éric, Mme FORMEN Pierrette, M. BARBÉ Patrick, Mme SURDON Delphine, M. DESHAIES Thibaud, Mme BERTHELOT Mathilde, ~~M. EL BOURI Abdelaziz~~, Mme GIRARD Sandrine, ~~M. SUARD Simon~~, ~~Mme LETURMY Sabrina~~, M. DECARPENTRIE Jean-Baptiste, Mme VAYÉ Isabelle.

Absent(s) excusé(s) : 3

Absent(s) non excusé(s) : 0

Procuration(s) : Monsieur Abdelaziz EL BOURI donne pouvoir à Monsieur Éric ROYER, Monsieur Simon SUARD donne pouvoir à Mme Patricia SUARD, Madame Sabrina LETURMY donne pouvoir à Monsieur Pierre BRETONNEAU.

Secrétaire de séance : **Monsieur Éric ROYER**

Madame le Maire ouvre la séance à **19h00**.

Madame le Maire précise que le déroulement du Conseil est enregistré.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Le procès-verbal du 22 janvier 2026 est approuvé à la majorité.

Ordre du jour :

1- FINANCES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BRETONNEAU, 1^{er} adjoint chargé des finances :

Monsieur Pierre BRETONNEAU présente les points suivants :

- Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Évolution des dépenses et recettes d’investissement
- Résultat de fonctionnement et d’investissement
- Trésorerie au 31/12/2025
- Remboursement des emprunts
- Évolution du coefficient de variation proportionnelle du taux
- Évolution des taux bases fiscales

Il rappelle que la commune de Saint-Genouph expérimente le Compte Financier Unique à compter de l’exercice 2023, qui se substitue au compte administratif produit par l’ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. A l’issue de cette phase expérimentale et si le législateur en décide ainsi, le CFU deviendra en 2026 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la troisième fois, sur ce nouveau document qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,*
- Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.*

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,*
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.*

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-47 du 11 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 19 décembre 2022 ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Saint-Genouph ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que la commission des finances s'est réunie le 18 février 2026 et a émis un avis favorable au compte financier unique 2025 ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « M. Patrick BARBÉ » ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	577 229,65	901 075,90	1 478 305,55
	Recettes réalisées (1)	B	479 260,83	942 718,93	1 421 979,76
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	350 193,01	950 441,87	1 300 634,88
	Dépenses réalisées (1)	E	322 471,49	810 885,07	1 133 356,56
	Restes à réaliser	F	9 250,00	0,00	9 250,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	156 789,34	131 833,86	288 623,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-227 036,64	49 365,97	-177 670,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-70 247,30	181 199,83	110 952,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-9 250,00	0,00	-9 250,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-79 497,30	181 199,83	101 702,53

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :

- **ACCEPTE A MAJORITÉ ET APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Saint-Genouph,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- TMVL – RAPPORT ANNUEL 2024 – SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Le rapport annuel 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présente le bilan complet de l'exercice 2024 sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

1. Contexte et organisation du service

La Métropole exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » pour ses 22 communes membres, représentant 302 825 habitants et 39 000 ha.

Le service s'appuie :

- sur une régie métropolitaine (collecte, gestion des bacs, recyparcs, maintenance),
- sur des prestataires privés pour certaines collectes et traitements,
- sur un réseau de 7 recyparcs accessibles aux habitants,
- sur un centre de tri exploité dans le cadre de la SPL Tri Val de Loir(e).

Au 31 décembre 2024, la direction mobilise 281 agents permanents dont seulement 4 femmes.

2. Chiffres clés 2024

- **142 651 tonnes** de déchets collectés soit **471 kg** par habitant et par an
- **+1 %** de tonnage global par rapport à 2023
- **65 % le taux global de valorisation des déchets est de 65%**, c'est l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour 2025

Les ordures ménagères résiduelles poursuivent leur légère baisse (193 kg/hab/an), tandis que la collecte sélective progresse (+2,3 %). Le taux de refus en centre de tri demeure élevé (29 %), ce qui souligne la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation.

Les recyparcs ont accueilli plus de **310 000 visites**, pour un total de **36 910 tonnes déposées**, dont près de 70 % valorisées.

3. Actions marquantes de l'année

L'année 2024 a été caractérisée par :

- Le développement des **Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)** (+41 conteneurs).
- La poursuite de la distribution de composteurs :
 - 1 587 composteurs distribués en 2024
 - 43 % des foyers pavillonnaires désormais équipés et 47% sur Saint-Genouph
- L'extension des filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) (jouets, matériaux du bâtiment, articles de bricolage).
- Le fonctionnement sur une année complète du nouveau centre de tri de la cantine.
- La montée en puissance de la collecte des biodéchets sur les marchés.
- Le renforcement de la Gestion de la Relation Client (prise de rendez-vous encombrants en ligne) et commande du composteur et lombricomposteur.
- Mise en place des premières actions liées au Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En matière de prévention, environ **7 844 tonnes de déchets ont été évitées ou détournées**, notamment grâce au compostage, au réemploi et aux dispositifs « Stop Pub ».

4. Aspects financiers

Le rapport présente également :

- Les coûts de fonctionnement et d'investissement du service,
- Le produit de la redevance spéciale (842 256 €),
- Les soutiens financiers des éco-organismes (notamment pour les DEEE).

La maîtrise des coûts reste un enjeu majeur dans un contexte d'augmentation des charges d'exploitation et d'exigences réglementaires accrues.

5. Enjeux et perspectives

Les priorités pour les prochaines années portent sur :

- La poursuite de la réduction des déchets à la source,
- L'amélioration de la qualité du tri,
- Le développement du tri des biodéchets,
- L'optimisation des collectes et des équipements,
- La sensibilisation continue des habitants et des scolaires.

Il est proposé au Conseil municipal de **prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024** sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

3- INFORMATIONS DIVERSES

Questions sur le rapport d'activité :

- **Monsieur Thibaud DESHAIES** : Demande si avec l'ouverture du nouveau centre de tri à Tours Nord, celui situé à la Grange David (La Riche) est condamné ?

Madame Le Maire : Répond que le centre de tri du site de la Grange David s'occupe dorénavant de la gestion des biodéchets.

- **Monsieur Patrick BARBE** : Les indications pour le fonctionnement du composteur ne sont pas claires. De plus, ce dispositif pose le problème de la prolifération des rats. Les consignes de tri ne sont pas très claires non plus pour les poubelles jaunes.

Madame Le Maire : Depuis que le système de recyclage de la poubelle jaune prend en charge plus d'emballages, cela a tout de même simplifié les choses. Pour ce qui est des rats, c'est un problème de plus en plus récurrent et aucune parade à ce problème n'a été trouvée à ce jour.

- **Madame Pierrette FORMEN** : Demande si le refus de tri a lieu lors du ramassage des poubelles ou lorsque les déchets arrivent au centre de tri.

Madame Le Maire : Le centre de tri peut refuser le ramassage de poubelles si celles-ci sont mal triées, car cela peut entraîner des complications et des difficultés au moment du tri. Les déchets mal triés sont enfouis, ce qui représente un coût supplémentaire pour la collectivité.

Question sur le groupe scolaire

- **Madame Le Maire** : Depuis la rentrée des vacances scolaires de février, il y a eu six rapports d'incidents des agents de l'école suite à des mauvais comportements de certains enfants. Des courriers ont été envoyés aux parents de chaque élève concerné, cela constitue un premier avertissement. Les sanctions appliquées sont celles citées dans le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avant les vacances.
- **Madame Mathilde BERTHELOT** : Demande à ce que plus aucun parent n'intervienne à la cantine lors de la pause méridienne.
- **Madame Le Maire** : Répond qu'à ce jour, elle ne peut pas garantir que plus aucun parent n'interviendra à la cantine, ne sachant pas les mesures qui seront appliquées dans le futur.

- **Madame Delphine SURDON** : Suite à la réunion et à ce fameux incident, elle associe l'école à une sensation d'insécurité.
- **Madame Le Maire** : Tout ce qui est mis en place par la municipalité a pour objectif d'apaiser la situation et de revenir à la normale.

Des jeux ont été ajoutés à la garderie pour le temps du midi, pour que les enfants puissent s'occuper pendant des temps calmes.
- **Monsieur Pierre BRETONNEAU** : A demandé à ce que des groupes soient mis en place afin d'effectuer un roulement entre les activités.
- **Madame le Maire** : Précise que des formations seront mises en place pour le personnel du groupe scolaire.
- **Madame Pierrette FORMEN** : Lorsque qu'il y a un incident avec un enfant, les parents doivent être convoqués de par leur rôle d'éducateurs. Ce n'est pas aux agents de faire l'éducation globale des enfants.
- **Monsieur Pierre BRETONNEAU** : Un compte-rendu condensé de la réunion a été envoyé à tous les parents.
- **Madame Le Maire** : La directrice d'école passera régulièrement en cantine afin de soutenir le personnel.
- **Madame Pierrette FORMEN** : La commune n'a pas suffisamment de budget pour avoir une personne supplémentaire à l'école pour surveiller. Un élu est régulièrement présent également.
- **Madame Le Maire** : Il y a trois agents au premier service plus une stagiaire, et deux adultes au second service pour surveiller.

Prix du GNR

- **Madame Le Maire** : Une commande de GNR a été passée. Les prix ont augmenté, en juillet dernier la commune avait déboursé 1 046 euros pour 1000L de GNR. Aujourd'hui la municipalité en a commandé 800L pour un total de 1278 euros.

TMVL – Gymnase

- **Madame Le Maire** : Le chauffage du gymnase est désormais opérationnel.
- **Monsieur Éric ROYER** : Le prix de cette nouvelle installation s'élève à 30 000 euros.

Culture et communication - Repas des Aînés

- **Madame Le Maire** : Le repas des Aînés s'est bien déroulé.
- **Madame Isabelle VAYE** : Les repas qui ont été distribués étaient médiocres, notamment le plat principal. Moins bon que les années précédentes.
- **Madame Le Maire** : La mairie prendra contact avec les personnes pour recueillir les avis de chacun sur les repas apportés, pour faire un retour au traiteur par la suite.

RH

- **Madame Le Maire** : Un agent est toujours en arrêt maladie et actuellement en cours de remplacement.

Elections Municipales 2026 – Tableau des présences

- **Madame Le Maire** : Rappelle que le 1^{er} tour des élections municipales aura lieu le 15 mars. Relance les conseillers afin de mettre en place les créneaux de permanence du bureau de vote.
Remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur implication dans la vie de la commune durant cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h00**
La prochaine séance sera le 23 avril 2026 à 19h00.

Le secrétaire,
Éric ROYER



Le Maire,
Patricia SUARD

